

# La fracture Nord / Sud consommée

Michèle Leroux

«L'OMC n'a pas tenu ses promesses. Très ébranlée, elle déraile. Sa crédibilité et celle de son directeur sont maintenant en jeu», conclut le professeur Christian Deblock, directeur du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM) de l'UQAM, au lendemain de l'échec retentissant de la 5<sup>e</sup> Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est tenue à Cancun, du 10 au 14 septembre derniers.

Si l'événement a révélé la capacité du Sud de s'organiser pour défendre ses intérêts, comme l'illustre la création du G22, ce groupe qui réunit 22 pays dont le Brésil, l'Inde et la Chine, il a aussi mis en lumière la diversité des intérêts, tant au Nord qu'au Sud.

«Ni les pays développés ni les pays en développement ne présentent un front unifié, note M. Deblock. Ce ne sont pas tous les pays pauvres qui veulent s'en prendre aux subventions accordées par les pays riches à leurs agriculteurs. Pour plusieurs qui sont importateurs de denrées, cela leur assure de meilleurs prix, alors que les pays exportateurs veulent faire tomber les barrières qui bloquent ou limitent l'accès aux marchés du Nord.»

La conférence de Cancun survient à mi-parcours du cycle de négociations lancé à Doha, au Qatar, en novembre 2001. Ce cycle baptisé le «Programme de développement de Doha», visait à aider les pays en développement à intégrer le système commercial mondial. L'échéance pour conclure un nouvel accord de commerce multilatéral a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2005. La réunion ministérielle de Cancun devait faire le point et



Photo : Nathalie St-Pierre

Le directeur du Centre Études internationales et Mondialisation (CEIM), M. Christian Deblock.

relancer les négociations qui piétinent sur plusieurs fronts.

Les profondes divisions au sein des 146 pays membres de l'OMC (bientôt 148, avec l'entrée officielle du Cambodge et du Népal le mois prochain) se sont cristallisées à Cancun sur les dossiers de l'agriculture et des règles d'investissement, menant la réunion à un constat d'échec qui rappelle celui de la conférence de Seattle en 1999.

## Retour au bilatéralisme

Les pays pauvres réussiront-ils à traduire en gains économiques leur victoire politique sur les pays développés, notamment les États-Unis et l'Union européenne? Pour le professeur Deblock, rien n'est moins sûr. «L'échec de Cancun augure mal pour les négociations commerciales, parce qu'il laisse la place au bilatéralisme

et au régionalisme. Les rapports de force lors de négociations bilatérales sont bien différents de ceux qui prévalent lorsqu'on négocie des accords multilatéraux. Les États-Unis, par exemple, qui sont sortis de Cancun très en colère, pourraient durcir leur position et tenter de diviser les pays. Jusqu'à présent, leur attitude était plutôt conciliante face au Brésil. Cela pourrait changer.»

Le nouvel ordre économique censé sortir de la pauvreté 144 millions d'humains d'ici 2015 est-il reporté aux calendes grecques? «Avant la conférence, d'importants retards avaient déjà été pris sur les échéanciers prévus, et ce dans à peu près tous les domaines de négociations, que ce soit l'agriculture, les services, les appellations d'origine, les règles, etc. À la suite de l'échec de Cancun, il m'apparaît clair que l'échéance du cycle de négociations de Doha, fixée à 2005, sera repoussée. Mais les négociations vont se poursuivre. On peut se rappeler que durant le cycle de l'Uruguay, la conférence de Montréal avait aussi été un échec. Cela n'avait pas empêché les négociations d'être couronnées de succès», explique le professeur.

Pour le directeur du CEIM qui connaît bien l'OMC, ayant notamment dirigé la publication d'un livre

paru chez Fides l'automne dernier (*L'Organisation mondiale du commerce — Où s'en va la mondialisation?*), l'institution ne fonctionne plus. «On a besoin de règles, mais on ne peut en élaborer si on n'a pas de vision commune. Or à l'heure actuelle, deux visions très polarisées s'affrontent. La première, soutenue entre autres par les Américains, ne conçoit le développement que par le biais du libre-échange. L'autre, qui est à la base de la position du Brésil et de l'Inde par exemple, reprend l'équation du développement par le commerce mais dans la mesure où le libre-échange est équitable et prévoit des moyens permettant aux pays de se développer.»

Selon M. Deblock, un changement de perspective s'impose pour les pays en développement. «Ils doivent assumer les conséquences de leurs demandes et faire la preuve qu'ils peuvent se prendre en main.» Et le Canada dans tout cela? «Le Canada joue la vertu, comme à Doha en 2001, quoiqu'il avait alors contribué à bloquer l'accord sur les médicaments génériques. Il se donne un rôle de facilitateur, d'intermédiaire, mais à force de ménager la chèvre et le chou, il en arrive à une position très ambiguë.»

## Le règne du commerce

Le système commercial multilatéral a beaucoup évolué depuis la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1947, par une vingtaine de pays. L'ouverture des marchés, la circulation des marchandises, l'élaboration de règles, la transparence, l'entrée de la Chine en 2001, voilà plusieurs effets positifs de

## Quelques chiffres

- 10 % des dépenses mondiales en santé s'effectuent dans les pays en développement, où 80 % des problèmes de santé sont vécus.
- Les pays riches accordent chaque année plus de 300 milliards \$ de subventions à leurs agriculteurs.

| Subventions par tête de bétail | Revenu national brut (RNB) par habitant |
|--------------------------------|---|
| États-Unis = 1 057 \$          | Éthiopie = 100 \$                       |
| Europe = 803 \$                | Angola = 660 \$                         |
| Japon = 2 555 \$               | Honduras = 920 \$                       |

Sources : Banque mondiale, Guardian Weekly

cette évolution, mentionne M. Deblock. Mais l'échec de Cancun et la polarisation des relations Nord / Sud soulèvent plusieurs questions fondamentales. «Le commerce est-il à lui seul un facteur de développement? Tout le monde a l'air de penser cela. Mais il faut aller au-delà de cette vision», propose le professeur.

Contrairement à d'autres institutions internationales, l'OMC dispose d'un mécanisme obligatoire de règlement des différends qui est extrêmement puissant et qui peut mener à des sanctions très sévères. «Cela est positif, mais comporte un effet pervers, explique M. Deblock, parce que le droit du commerce tend à s'imposer sur les autres droits. Prenons l'exemple des balais faits par des enfants pakistanais. L'OMC ne sévira que s'il y a là du dumping ou de la concurrence déloyale, étant donné les bas salaires. Mais elle ne s'intéresse pas au fait que le travail est effectué par des enfants. Le problème, c'est que les organismes internationaux tels l'Organisation internationale du travail, mandatés pour se prononcer sur cette problématique, ont beau considérer que cela est interdit, ils n'ont pas de réels pouvoirs de contrainte. Le système commercial multilatéral impose *de facto* une hiérarchie des droits, de conclure M. Deblock, faisant primer le droit du commerce sur les droits de la personne, de l'environnement, du travail, etc.» ●

## L'OMC en bref

- Créée le 1<sup>er</sup> janvier 1995
- A succédé au GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce)
- Siège : Genève, Suisse
- Directeur général : Supachai Panitchpakdi
- Nombre de membres : 148 pays (en octobre 2003)
- Décisions : à l'unanimité
- Fonctions :
  - Administration des accords commerciaux de l'OMC
  - Cadre pour les négociations commerciales
  - Règlement des différends commerciaux
- Instance décisionnelle : la Conférence ministérielle
  - regroupe les ministres du commerce extérieur de tous les pays membres
- Conférences ministérielles depuis la création de l'OMC:
  - 1<sup>e</sup> Singapour en 1996
  - 2<sup>e</sup> Genève en 1998
  - 3<sup>e</sup> Seattle en 1999
  - 4<sup>e</sup> Doha (Qatar) en 2001
  - 5<sup>e</sup> Cancun en 2003
- Principaux dossiers actuels :
  - agriculture
  - services
  - produits industriels
  - appellations géographiques
  - règlement des différends
  - environnement
  - questions de Singapour : investissement, concurrence, transparence des marchés publics et facilitation des échanges
- Dernier accord conclu : le 30 août 2003, un accord sur les médicaments génériques énonce les règles permettant aux pays pauvres de déroger aux régimes des brevets.

## SUR INTERNET

Le site Web de l'OMC : [www.wto.org](http://www.wto.org)  
Le site Web du CEIM : [www.ceim.uqam.ca](http://www.ceim.uqam.ca)

L'UQAM / le 22 septembre 2003